



Projet de délibération
2014 – 070

Objet : Adhésion à l'association Green Renovation Cluster - Greenov

Délibération du Conseil d'administration du 10 décembre 2014

Affichée au siège de la Régie le 11 décembre 2014

Et transmise au représentant de l'Etat le 11 décembre 2014

Reçue par le représentant de l'Etat, le

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : Est approuvée l'adhésion de l'EIVP à l'association Green Renovation Cluster - Greenov, ayant son siège 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy (Seine et Marne)

Article 2 : Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites sur le budget de fonctionnement des exercices 2014 et suivants.